



CERTIFICAT DE VALIDATION OFFICIELLE DE DANS ET GRADES

心技体

SHINGITAI
unité cœur,
technique et corps

名誉

MEIJO
l'honneur

忠節

CHUSETSU
la fidélité

Fédération Française de **K**araté et **A**rts **M**artiaux **A**ffinitaires
Commission **S**pécialisée des **D**ans et **G**rades **E**quivalents

Délivré à

Mr **FREDDY NEGRE**

4 EM DAN

Homologué, le 05/09/2001

Le Président

Francis DIDIER

道

Loi du 16 juillet 1984 modifiée par la loi du 6 juillet 2000 - Extrait de l'article 17-2 : « ... Dans les disciplines sportives relevant des arts martiaux, nul ne peut se prévaloir d'un dan ou d'un grade équivalent sanctionnant les qualités sportives et les connaissances techniques et, le cas échéant, les performances en compétition s'il n'a pas été délivré par la commission spécialisée des dans et grades équivalents de la fédération délégataire... »

DO la voie

